
Nombre de membres**en exercice:** 13**Séance du vendredi 30 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept et le trente juin l'assemblée régulièrement convoqué le 21 juin 2017, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUX.

Présents : 9**Votants:** 13**Sont présents :** Gérard ROUX, Bernard FEREYROLLES, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Guy DELBOS, Christian MONTEIX, Sébastien TEILLOT, Monique TEILLOT**Représentés :** Marie-Madeleine FEREYROLLES représentée par Gérard ROUX, Alexis ALLAH représenté par Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD représentée par Christian MONTEIX, Séverine DOUET représentée par Bernard FEREYROLLES.**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance :** Guy DELBOS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Objet: Aménagement foncier Commune de Tauves -

Le Conseil Municipal est informé que la commission communale d'aménagement foncier de Tauves a établi le projet d'aménagement foncier agricole et forestier comprenant une extension sur la commune de La Tour d'Auvergne et qu'il doit approuver les modifications, suppressions et création de chemins ruraux envisagées par ce projet, pour ce qui concerne l'extension sur la commune de La Tour d'Auvergne.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD et Alexis ALLAH) décide

VU l'article L. 121-7 du code rural

VU le plan relatant les modifications, suppressions et créations de chemins ruraux envisagées par ce projet

d'approuver le projet de créations, suppressions et modifications à apporter au réseau des chemins ruraux proposées par la commission communale d'aménagement foncier de Tauves, pour ce qui concerne l'extension sur La Tour d'Auvergne, à savoir l'élargissement du chemin du village de La Roche (Commune de Tauves) au village d'Aulhat (Commune de LA TOUR D'AUVERGNE) moyennant la somme de 28 000.00 € HT financé par une subvention départementale à hauteur de 10 400.00 €.

Jean-Pierre ANDRAUD précise que son abstention est liée au fait qu'il y a trop d'incertitude quant à l'octroi de subventions.

En revanche, le conseil municipal décide de surseoir à la décision concernant le chemin des Lugands. En effet, ce chemin étant un chemin rural, il serait judicieux de faire un courrier à M. JUILLARD, seul riverain de ce chemin pour savoir s'il souhaite participer au financement de ces travaux.

Objet: Régie Tennis : instauration nouveau tarif -

Il est rappelé au conseil que les tarifs pratiqués, dans le cadre de la régie municipale du Tennis, aujourd'hui sont :

2.50 € tarif horaire pour les licenciés

4.00 € tarif horaire pour les non licenciés

Il est proposé au conseil d'instaurer, à la place du tarif horaire de 4.00 €, un nouveau tarif horaire d'un montant de 5.00 € à compter du 01.07.2017 pour les non licenciés.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs.
Monique TEILLOT ajoute que les licenciés ne peuvent pas se servir du complexe pour leurs matchs retour car cette association (et non une bande de copains) n'a pas de subvention pour financer la location du complexe.

M. Christian MONTEIX lui explique qu'ils peuvent disposer de créneaux horaires auprès de Dôme Sancy Artense avec des tarifs à définir.

Objet: Acquisition Domaine public au lieudit "Pissols"

Mme Eliane SERRE, domiciliée à LA BOURBOULE (Puy-de-Dôme) souhaite acquérir des parcelles de terrain à Pissols sur le territoire communal faisant partie du domaine public, l'une de 72 m² et l'autre de 76 m².

Les surfaces en jeu étant modestes et les déclassements et cessions envisagés ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation des voies publiques, le déclassement peut intervenir sans enquête publique sur seule décision du conseil municipal.

En conséquence, il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer sur la vente de ces parcelles à Mme Eliane SERRE pour un montant de 592.00 €, soit 4.00 € le m² avec désaffectation matérielle de ces biens et déclassement formel de ces biens.

Le Conseil Municipal, après délibération, sur la base de 12 voix pour et 1 abstention (Guy DELBOS) approuve la vente de ces parcelles de terrain au profit de Mme Eliane SERRE (l'une de 72 m² et l'autre de 76 m²) situées au village de Pissols et faisant partie du domaine public pour un montant de 592.00 €, soit 4.00 € le m² avec désaffectation matérielle de ces biens et déclassement formel de ces biens et autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente correspondant et tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: Tirage au sort jury d'assises 2018

Comme chaque année, la commune de LA TOUR est regroupée avec la commune de CHASTREIX pour tirer au sort 3 jurés.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne

- Michel CHASSAGNE, domicilié à CHASTREIX (Puy-de-Dôme) "Orbevialle"
- Jocelyne BERTHELOT née FALGOUX, domiciliée à LA TOUR D'AUVERGNE (Puy-de-Dôme) "Route de Tauves"
- Marinette FERAYROLLES née LEOTY, domiciliée à LA TOUR D'AUVERGNE (Puy-de-Dôme) "La Guièze"

Objet: Récolte d'herbe Plan d'Eau

Suite à la parution d'un appel à candidatures pour la récolte de l'herbe autour du Plan d'eau, une seule offre a été faite émanant du GAEC des Prés Rousses pour un montant de 100.00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette candidature.

Objet: Vente de glaces aux abords du plan d'eau -

Le conseil municipal est informé que Sancy Glaces, société sise à LA TOUR d'AUVERGNE a fait une demande pour un emplacement aux abords du plan d'eau pour la vente de glaces durant la saison estivale 2018 (01.07 au 31.08).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord, comme l'an passé, moyennant une participation financière de 250.00 €.

Objet: Modification des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme -

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel adhère la commune de LA TOUR D'AUVERGNE, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs

Le Conseil Municipal décide

- d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la Loi, des 21 communes qui la composent
- d'acter la création de 13 secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- d'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- d'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5 ;
- de donner, dans ce cadre, mandat au Président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Objet: Fonctionnement cantine scolaire année 2017.2018

Après une première estimation des enfants qui vont bénéficier des services de la cantine scolaire, au titre de l'année scolaire 2017.2018, il s'avère que 25 enfants seront inscrits à la cantine au forfait et environ 8 enfants au ticket (jusqu'au CE2)

Considérant le nombre important d'enfants inscrits à la cantine au quotidien et afin de faciliter les conditions de travail des agents de la cantine (surtout assister les plus petits au plus près), il paraît souhaitable de solliciter, pour cette prochaine année scolaire, M. le Principal du Collège Sancy Artense afin qu'il puisse accueillir les enfants de CM1 et CM2, (environ 7) comme ces trois dernières années.

Jean-Pierre ANDRAUD soulève le problème de l'agent qui se retrouve seul à la cantine pour s'occuper d'une trentaine d'enfants lorsque le 2ème agent doit accompagner le groupe de CM1/CM2 au Collège.

Gérard ROUX lui répond que, lors du dernier conseil d'Administration à l'EHPAD, celui-ci lui a confirmé que la maison de retraite ne pouvait pas accueillir 40 enfants.

Il est rappelé que le contrat de la personne qui accompagne, actuellement, les enfants se termine le 06.01.2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise Mme le Maire à solliciter les services du Collège Sancy Artense pour accueillir à la rentrées scolaire 2017.2018 les enfants de CM1 et CM2 de l'école primaire.

Objet: Pose de boutons poussoir sur les fontaines - 2017_06_009

Depuis que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable a décidé de facturer aux collectivités, adhérentes à son syndicat, les consommations d'eau des fontaines qui s'élèvent sur la commune de LA TOUR D'AUVERGNE à 8 900 m3, celle-ci a sollicité auprès de l'entreprise LEMONNIER un devis pour la pose de boutons poussoir sur les fontaines de la commune afin de réduire ces consommations.

Pour 6 fontaines, le devis s'élève à la somme de 2 543.70 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, et considérant, sur un modèle déjà installé, que c'est inesthétique et qu'il y a des fuites, décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette proposition de prix et souhaite demander au SIAEP Burande Mortagne, afin de faire des économies, de condamner l'arrivée d'eau avec un système de verrouillage en laissant seulement couler un filet d'eau.

Manuelle CABANAC demande la possibilité d'embellir la fontaine (place de la mairie) en la fleurissant.

Départ de M. Bernard FERAYROLLES à 15 heures.

QUESTIONS DIVERSES /

* Gérard ROUX évoque la réunion de l'EPF/Smaf en précisant que l'ancien secteur de Sancy-Artense n'est plus représenté au Conseil d'Administration. Dômes Sancy Artense/Olby est représentée par M. Yves ARNAUD (Maire d'Olby) et un suppléant de l'Allier.

* Problème Eclairage Natzy et borne Camping-Car suite à l'orage du 27 juin.

* Jean-Pierre ANDRAUD ajoute que les lignes téléphoniques ont subi, également, des dommages suite à cet orage mais les délais d'intervention avec Orange sont beaucoup trop longs (pas d'intervention avant le 8 juillet) notamment quand des personnes âgées sont concernées.

* Changement de locataire au gîte : M. Fabien CHALEIL quitte son logement le 30 juin et est remplacé par Marine CHASELON à compter du 1er Juillet.

* Christian MONTEIX expose qu'il a été interpellé par des membres de la société de chasse dont le courrier adressé à la mairie est resté sans réponse. Cette affaire est réglée depuis le 8 juin dernier (Gérard ROUX)

* Jean-Pierre ANDRAUD demande comment a été recruté Benjamin ESTRADÉ ? Quel est son contrat de travail ?

Gérard ROUX lui répond que, suite à la visite des adjoints le 9 mai dernier en Préfecture, Mme la Sous-Préfète a donné son accord pour faire un contrat à Benjamin pour 1 an renouvelable conformément à la délibération prise avant le vote du budget.